

— HEAD

Genève

BA en Arts visuels
BA en Cinéma

Conditions et procédures d'admissions aux études Bachelor

Portfolio de travaux personnels

Entretiens d'admission

2020

Les admissions aux études Bachelor en Arts visuels et en Cinéma se font sur concours. Les concours sont spécifiques pour chaque formation.

Tou-te-s les candidat-e-s doivent s'inscrire en ligne jusqu'au **13 mars 2020** sur www.head-geneve.ch. Seuls les formulaires en ligne dûment remplis et validés seront pris en considération.

Tou-te-s les candidat-e-s dûment inscrit-e-s au moyen du formulaire en ligne sont invité-e-s par email à un entretien individuel au cours duquel le portfolio de travaux personnels, la motivation pour les études et les connaissances de base des enjeux de la formation sont examinés (voir page 2) et évalués.

Les candidat-e-s doivent être titulaires d'un **diplôme du secondaire II (voir ci-dessous)** ou doivent être en mesure d'obtenir le diplôme en question avant le 1^{er} septembre 2020. Il appartient aux candidat-e-s de faire la preuve qu'ils-elles remplissent les conditions d'admission.

Une taxe d'inscription de CHF 150.- est exigée. Une preuve du paiement doit être annexée au formulaire d'inscription en ligne. Cette taxe est non remboursable.

Un-e candidat-e ne peut pas s'inscrire à plus de deux formations. Les candidat-e-s inscrit-e-s à deux formations doivent passer le concours spécifique de chacune des deux formations. **La réussite d'un concours ne donne accès qu'à la formation spécifique pour laquelle il a été organisé.**

Cas spéciaux

Demande d'entrée directe en 2^e ou 3^e année de bachelor : les candidat-e-s ayant déjà effectué une ou deux années d'études de niveau tertiaire dans des domaines semblables peuvent déposer une inscription pour le concours d'admission en 2^e ou en 3^e année de Bachelor par équivalence. Voir le document *Conditions et procédures d'admission aux études Bachelor spéciales*.

Demande d'admission sur dossier pour autodidactes : les candidat-e-s qui n'ont achevé aucune formation, n'ont aucun diplôme, et peuvent démontrer un talent artistique hors du commun peuvent déposer une inscription au concours par dérogation pour autodidactes. Voir le document *Conditions et procédures d'admission aux études Bachelor spéciales*.

Les candidat-e-s seront averti-e-s des résultats du concours par email individuel.

Les candidat-e-s ayant réussi le concours d'admission doivent confirmer leur inscription à la HEAD - Genève au plus tard le 31 mai 2020. L'admission définitive à la HEAD – Genève est conditionnée à l'obtention des titres requis.

Titre requis

- **Maturité**
- **ou Maturité avec classe préparatoire ou passerelle / propédeutique**
- **ou Maturité spécialisée en arts visuels**
- **ou Maturité professionnelle**
- **ou titre étranger équivalent**

Autres titres : des équivalences peuvent être accordées, se renseigner auprès de l'école avant le 14 février 2020.

La HEAD – Genève se réserve le droit de vérifier scrupuleusement la validité des diplômes d'écoles privées et des diplômes étrangers.

Portfolio de travaux personnels Entretiens d'admission

Pour chaque formation, le-la candidat-e doit constituer un **portfolio de travaux personnels**. Le portfolio doit contenir des travaux qui démontrent le **potentiel créatif** du candidat ou de la candidate ainsi que son **intérêt pour le domaine de formation visé**.

Durant l'entretien d'admission, d'une durée d'environ 25 minutes, il est attendu du candidat ou de la candidate qu'il ou elle soit **capable d'expliquer le choix des travaux du portfolio, de décrire et d'analyser sa démarche créative**.

Le portfolio comporte également un **curriculum vitae** et une **lettre de motivation** (en français ou en anglais, dactylographiée, max. 3 pages).

Pour le BA en Arts visuels,

Le portfolio de travaux personnels ne doit pas être envoyé à l'école. Il doit être amené par les candidat-e-s pour l'entretien individuel et sera repris par les candidat-e-s à l'issue de celui-ci.

Le portfolio peut contenir des dessins, cahiers de recherche, photographies, collages, documents ou objets, productions vidéo ou numériques... il n'y a pas de limite aux types de travaux qui peuvent constituer le portfolio. Les formats numériques (PDF, vidéos, etc.) doivent être fournis sur une clé USB ou accessibles grâce à des liens Internet directs depuis un document figurant sur la clé USB. Les vidéos (ou extraits) ne doivent pas durer plus de 5 minutes. Les blogs, pages Tumblr, ou Instagram personnels peuvent être mentionnés s'ils éclairent les choix artistiques. Le portfolio doit aussi contenir **un curriculum vitae et une lettre de motivation**.

Dans la mesure du possible, les travaux originaux sont préférables aux reproductions. Les candidat-e-s veillent à présenter un choix aussi riche que possible.

Pour le BA en Cinéma,

L'entretien comporte un exercice à réaliser sur place (visionnement d'un extrait de film et composition d'un commentaire oral « à chaud »).

Les candidat.e.s au Bachelor en cinéma doivent **téléverser (upload) un portfolio électronique de travaux personnels sur une plateforme au plus tard le 13 mars 2020. Un lien personnel sur la plateforme sera envoyé à chaque candidat.e** une fois que le formulaire d'inscription en ligne aura été totalement rempli et validé.

Le portfolio électronique doit contenir les éléments suivants :

- les films ou esquisses de films personnels réalisés, ainsi que les éventuels scénarios non tournés
- la réalisation d'un court film composé de trois plans, d'une durée totale maximale de 5 minutes
- un texte de 3000 à 4000 signes (espaces non compris) portant sur le ou les cinémas qui vous captivent et vous importent. Quels sont les réalisateurs, réalisatrices et/ou technicien.ne.s que vous appréciez et qui incarnent le mieux les pratiques et les esthétiques cinématographiques qui vous passionnent ? Comment vos désirs de cinéma et votre conception de la pratique cinématographique résonnent-ils avec l'identité du Département cinéma de la HEAD – Genève ?
- tout autre élément jugé utile à la compréhension du travail.
- un curriculum vitae
- une lettre de motivation

Les candidat.e.s sont libres d'amener des compléments à leur portfolio lors de l'entretien d'admission.

Les portfolios électroniques seront effacés de la plateforme à la fin du processus des admissions à la HEAD.

Les entretiens d'admission au Bachelor en Arts visuels auront lieu du 30 mars au 3 avril 2020 à Genève.

Les entretiens d'admission au Bachelor en Cinéma auront lieu du 6 au 9 avril 2020 à Genève.

La présence à Genève est obligatoire. Les entretiens à distance ne sont pas possibles.